



**Arrêté réglementant le stationnement et la circulation des véhicules
Sur la commune de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac
pour des travaux de modernisation du réseau électrique
du 03 octobre au 08 octobre 2022**

Le Maire de Saint-Geniez-d'Olt, commune déléguée de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (Aveyron),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.414-14, R.411-25 à 28 et R.41161 à 9 ;

VU la circulaire n° 86-330 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, Le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

VU le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distributions ;

VU la demande faite le 26 septembre 2022 par CEGELEC.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité et pour permettre le bon déroulement des travaux de modernisation du réseau électrique sur la Commune de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules, à l'entrée du Parking de la Roseraie.

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du lundi 03 octobre et jusqu'à la fin du chantier, l'entreprise CEGELEC sise à RODEZ (12000) 38, avenue de Vabre, est autorisée à effectuer une tranchée pour pose d'un réseau électrique sur la Commune de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (12130) à l'entrée du Parking de la Roseraie.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, **le stationnement des véhicules sera interdit sur les places de stationnement à l'entrée du parking de la Roseraie**

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise CEGELEC, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : L'entreprise CEGELEC, le Garde-Champêtre et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Fait à Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, le **29 septembre 2022**

Marc BORIES
Maire

